

PLANS

DEPARTEMENT

MAIRIE

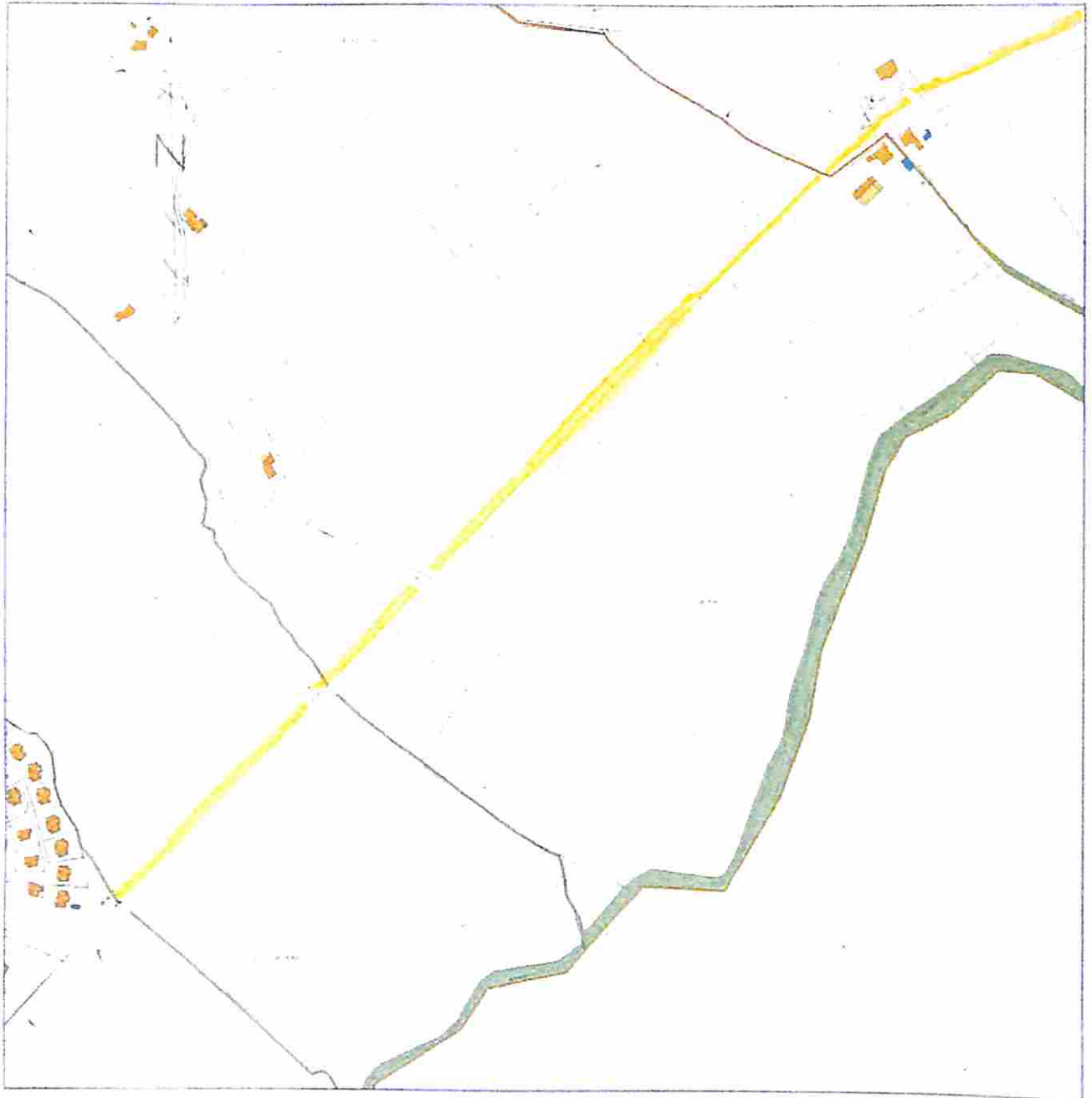
Section: ..

COMMUNE
LOMBEZ

SERVICE DU PLAN

Echelle: 1/6000

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait

Le présent extrait est
GRATUIT !
Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 09/03/2017
Signature

①

DEPARTEMENT

MAIRIE

<Convexe>

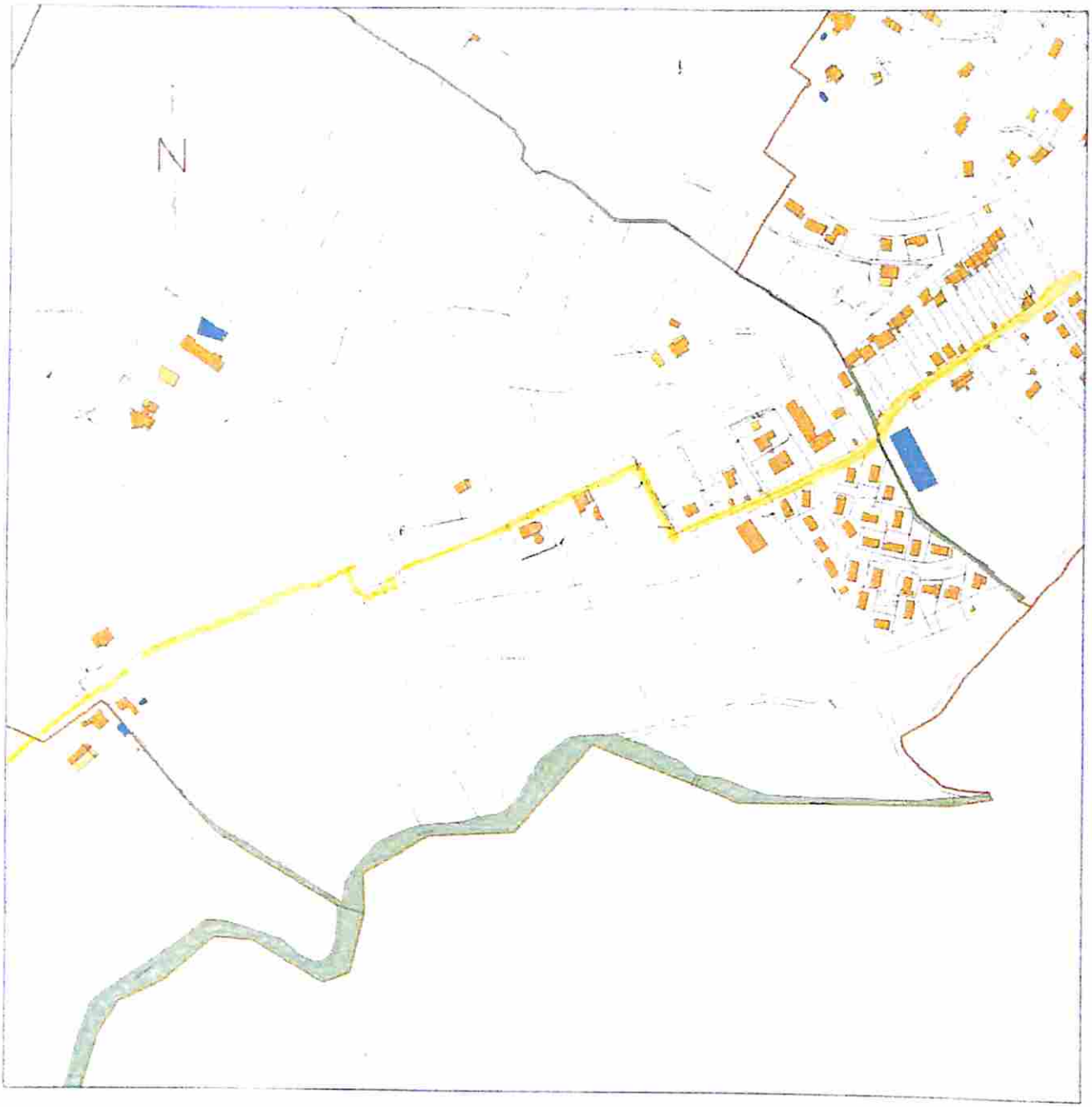
COMMUNE
LOMBEZ

SERVICE DU PLAN

Section: ...

Echelle: 1/6000

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait

Le présent extrait est
GRATUIT !
Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 09/03/2017
Signature

2

DEPARTEMENT

MAIRIE

<Convexe>

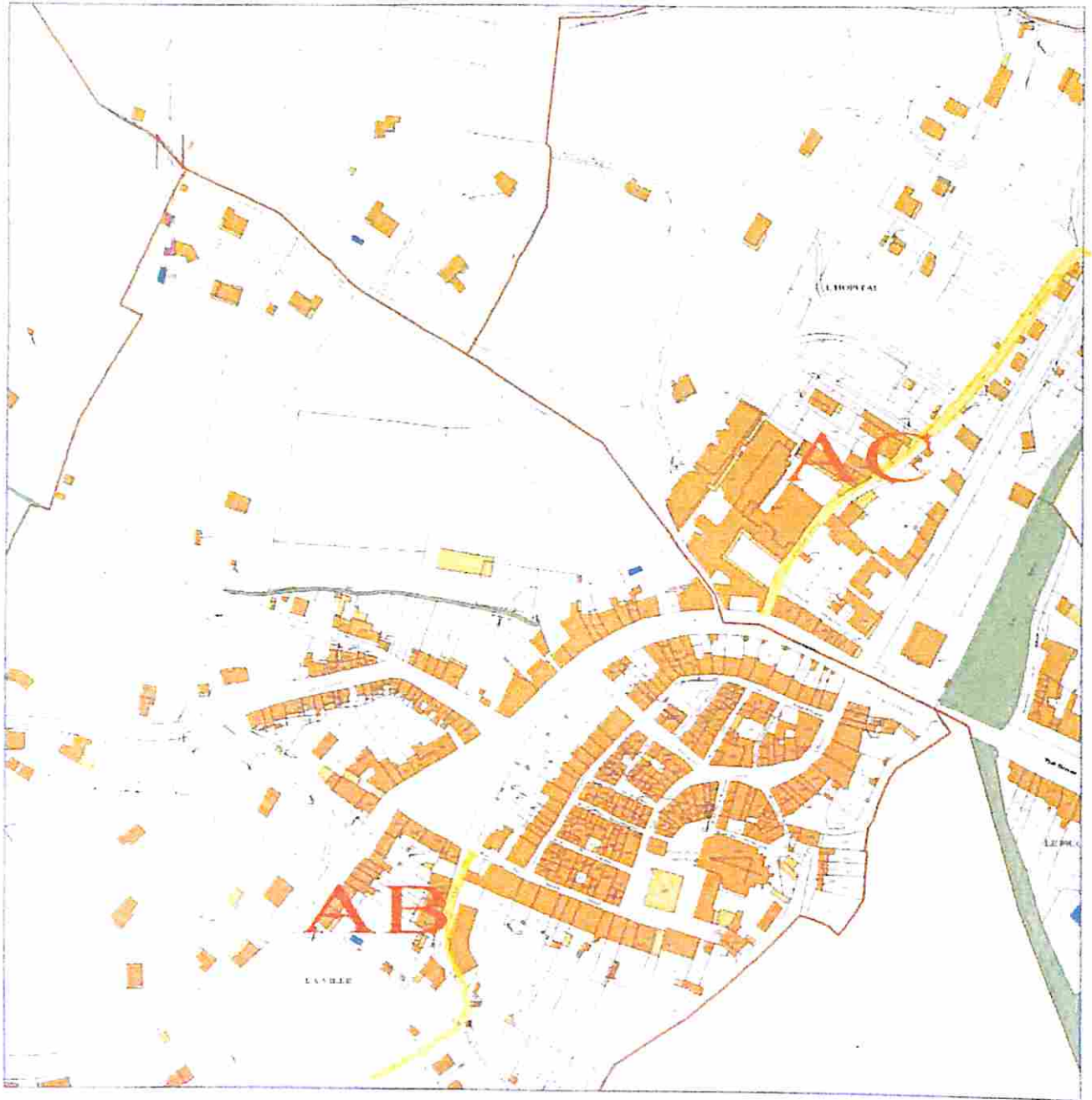
COMMUNE
LOMBEZ

SERVICE DU PLAN

Section: ..

Echelle: 1/4000

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait

Le présent extrait est
GRATUIT !

Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 09/03/2017
Signature

3

DEPARTEMENT

MAIRIE

Section: ...

COMMUNE
LOMBEZ

SERVICE DU PLAN

Echelle: 1/4000

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait

Le présent extrait est
GRATUIT !
Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 09/03/2017
Signature

4

DEPARTEMENT

MAIRIE

<Convexe>

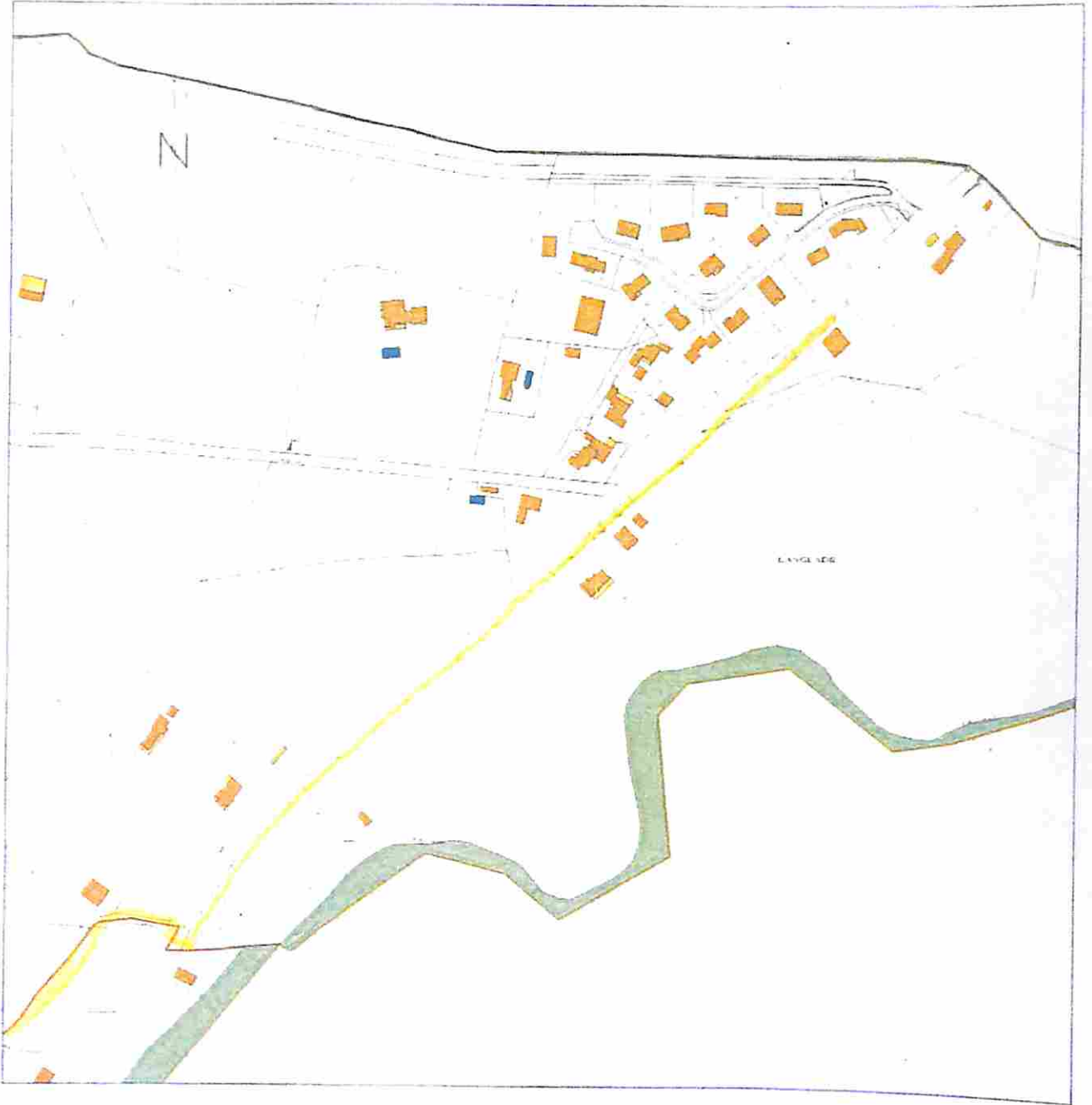
COMMUNE
LOMBEZ

SERVICE DU PLAN

Section: ..

Echelle: 1/4000

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait

Le présent extrait est
GRATUIT !

Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 09/03/2017
Signature

5

ANNEXES



Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du droit de l'environnement

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Le public est informé qu'il sera procédé pendant 16 jours entiers et consécutifs à une enquête publique du **jeudi 21 juin au vendredi 6 juillet 2018 inclus**. La **mairie de Lombez** est désignée **siège de l'enquête publique**.

Par arrêté préfectoral en date du 30 mai 2018 sont prescrites, à la demande de la commune de Lombez :

- une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de régularisation d'une piste cyclable et piétonnière depuis la résidence de loisirs du château de Barbet jusqu'à la commune de Samatan, via le centre de la commune de Lombez ;
- une enquête parcellaire pour l'acquisition de biens immeubles nécessaires à l'opération.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers relatifs à ces enquêtes sont consultables :

- sur internet : www.gers.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / AOEP-avis d'ouverture d'enquête publique). Le public pourra formuler ses observations sur l'utilité publique de l'opération par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-lombez@gers.gouv.fr Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet sus-mentionné.

- sur support papier : dans les mairies de Lombez et Samatan, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Le public pourra consigner ses observations sur l'utilité publique de l'opération mais aussi concernant les limites des biens à exproprier, sur les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, ouverts à cet effet.

Toute correspondance relative à ces enquêtes peut être adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Lombez, siège de l'enquête (Place de la Mairie – 32220 Lombez) pendant la durée de l'enquête. Ces courriers seront annexés, dans les meilleurs délais possibles, au registre d'enquête correspondant, à la mairie de Lombez, et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier ou courriel réceptionné après le 6 juillet 2018, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Madame Georgette DEJEANNE, attachée de préfecture en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, par le tribunal administratif de Pau, pour conduire ces enquêtes.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Lombez, les :

- jeudi 21 juin de 9h00 à 12h00 ;
- mardi 26 juin de 14h00 à 17h00 ;
- vendredi 6 juillet de 13h30 à 16h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public dans les mairies de Lombez et Samatan, au bureau du droit de l'environnement de la Préfecture du Gers, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Gers : www.gers.gouv.fr (rubrique : politiques publiques/environnement/opérations d'aménagement-déclaration d'utilité publique, cessibilité, autres-).

Fait à Auch, le **31 MAI 2018**

Pour la préfète,
le chef de bureau

Frédéric GUERTENER

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE DE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné

Maire de la commune de **LOMBEZ**

certifie, qu'en application des dispositions de l'arrêté préfectoral n° **32.2018.05.30.007** du **30/05/2018**
de la Préfète du Gers,

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique conjointe : enquête d'utilité publique et enquête parcellaire, concernant le projet de régularisation d'une piste cyclable et piétonnière sur les communes de Lombez et Samatan

l'AVIS annonçant cette consultation du public,

a été affiché à la mairie conformément à l'article 12 de l'arrêté, et pendant toute la durée de l'enquête

DU **8/06/2018**

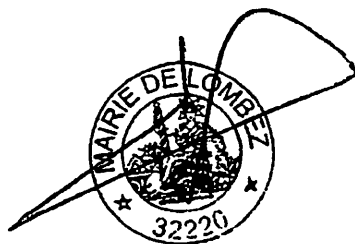
AU **6/07/2018**

Fait à **Lombez**, le

Piste cyclable

- Entrée Samatan (Lac)
- Intersection RD 39 (Lombez)
- Chemin St Najan (Lombez)
- Intersection RD 632 (Lombez)
- Ponton Sabat (Lombez)
(cachet de la mairie)

Le Maire,



Jean-Pierre COT
Maire de LOMBEZ

Ce certificat d'affichage doit être complété à la clôture de l'enquête publique soit, au plus tôt, le 6 juillet 2018 et remis au commissaire enquêteur



Piste cyclable
Samt'an



Piste cyclable
Portion Bardet - Lombez (RD 632)



Piste cyclable

Portion Barbet - Lombaz RD 632



Intersection
RD 632 / Piste cyclable



Piste cyclable

Lombard chemin St Nazaire



Piste cyclable

Position Entrée vers Samatan RD 39

légales

Journal habilité à recevoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementés, arrêté ministériel NOR : MICE1733475A. Prix : 1,82€ HT le millimètre par colonne, de filet à filet. Reproduction certifiée conforme.

AVIS PUBLICS

Avis administratif

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE SEISSAN

Droit de Prémption Urbain

Par délibération du 16 février 2018, le Conseil Municipal a décidé de déléguer l'exercice du Droit de Prémption Urbain des Zones UX, UXi et 1AUX, à vocation industrielle artisanale et de services, à la Communauté des Communes de Val de Gers.

La délibération et le plan de délimitation du Droit de Prémption Urbains sont consultables en mairie.

Enquêtes publiques

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE PÉBÉES

SUR LE PROJET DE RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Le Maire de Pébées informe le public qu'une enquête publique portant sur le projet de révision de la carte communale se déroule depuis le 3 juin 2018 et se terminera le 3 juillet 2018 à la mairie de Pébées.

Un dossier sous format papier y est soumis à l'examen du public aux jours et heures habituels d'ouverture. Il est aussi consultable sous format dématérialisé sur le site internet www.enquetes-publiques.ccsaves32.fr

La carte communale a pour objet de définir les zones constructibles et les zones non constructibles, ainsi que les modalités d'application du règlement national d'urbanisme. Le projet de carte soumis à enquête prévoit :

- 2,5 ha de zones constructibles
- 402,50 ha de zones à vocation agricoles ou naturelle

Michel STEFFEN, maire de PEBÉES, est la personne responsable du projet pour la commune, auprès de qui des informations peuvent être demandées.

M. Jean-Luc Mimouni, géomètre expert foncier retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Pau.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les mardis 19 juin de 9h à 12h et 3 juillet de 14h à 17h.

Un poste informatique sera mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie, aux jours et heures d'ouverture.

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

PREFETE DU GERS DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Le public est informé qu'il sera procédé pendant 16 jours entiers et consécutifs à une enquête publique du jeudi 21 juin au vendredi 6 juillet 2018 inclus. La mairie de Lombez est désignée siège de l'enquête publique.

Par arrêté préfectoral en date du 30 mai 2018 sont prescrites, à la demande de la commune de Lombez :

- une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de régularisation d'une piste cyclable et piétonnière depuis la résidence de loisirs du château de Barbet jusqu'à la commune de Samatan, via le centre de la commune de Lombez ;
- une enquête parcellaire pour l'acquisition de biens immeubles nécessaires à l'opération.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers relatifs à ces enquêtes sont consultables :

- sur internet : www.gers.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / ADEP-avis d'ouverture d'enquête publique). Le public pourra formuler ses observations sur l'utilité publique de l'opération par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-lombez@gers.gouv.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

- sur support papier : dans les mairies de Lombez et Samatan, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Le public pourra consigner ses observations sur l'utilité publique de l'opération mais aussi concernant les limites des biens à exproprier, sur les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, ouverts à cet effet.

Toute correspondance relative à ces enquêtes peut être adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Lombez, siège de l'enquête (Place de la Mairie - 32220 Lombez) pendant la durée de l'enquête. Ces courriers seront annexés, dans les meilleurs délais possibles, au registre d'enquête correspondant, à la mairie de Lombez, et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier ou courriel réceptionné après le 6 juillet 2018, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Madame Georgette DEJEANNE, attachée de préfecture en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, par le tribunal administratif de Pau, pour conduire ces enquêtes. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Lombez, les :
jeudi 21 juin de 9h00 à 12h00 ;
mardi 26 juin de 14h00 à 17h00 ;
vendredi 6 juillet de 13h30 à 16h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public dans les mairies de Lombez et Samatan, au bureau du droit de l'environnement de la Préfecture du Gers, ainsi que sur le site internet des services

de l'Etat dans le Gers : www.gers.gouv.fr (rubrique : politiques publiques/environnement/opérations d'aménagement-déclaration d'utilité publique, cessibilité, autres).
Fait à Auch, le 31 mai 2018
Pour la préfète, le chef de bureau
signé : Frédéric GUERTENER

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE URGOSSE

Enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Par arrêté n°A09/2018 du 16 mai 2018, le Maire de Urgosse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Patrick PERIGUEUX ayant pour profession architecte a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Pau

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.

Monsieur Bernard BARRAIL, Maire de la commune, est la personne responsable du projet, auprès de qui des informations peuvent être demandées.

L'enquête se déroulera à la mairie du lundi 25 juin 2018 au lundi 9 juillet 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :
le lundi de 14h à 18h, mercredi de 14h à 18h et le vendredi de 14h à 18h.

Sur l'adresse mail suivante : mairie.urgosse@wanadoo.fr

Le dossier sera aussi consultable sur le site internet suivant : <http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/AOEP-Avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les
Lundi 25 juin 2018 de 14h à 18h
Samedi 30 juin 2018 de 9h à 12h
Mercredi 4 juillet 2018 de 14h à 18h
Lundi 9 juillet 2018 de 14h à 18h

Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public. Les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante Mairie 32110 URGOSSE.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site www.gers.gouv.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.

et à la réalisation d'essais techniques BPE et non BPE.

En conséquence, l'article 3 « OBJET » paragraphe 1-a des statuts est rédigé comme suit :

« ARTICLE 3 - OBJET

1a. L'union a pour objet d'effectuer ou de faciliter, quels que soient les moyens et techniques mis en œuvre par elle, pour le compte des associés coopérateurs, toutes les opérations ci-dessous précisées portant sur les produits ou catégories de produits ci-dessous précisées : Les produits apportés par les associés coopérateurs au titre de l'engagement d'activité prévu au premier paragraphe de l'article 8 ci-dessous font l'objet d'un transfert de propriété au bénéfice de l'union.

Nature des produits :

- Céréales, oléagineux, protéagineux, graines fourragères, et autres grains ou graines
- Semences végétales
- Maïs

Productions avicoles

Nature des opérations

- Collecte, stockage, conservation, conditionnement, transformation, vente, production.

[...]

1ter. L'union a pour objet de fournir à ses seuls associés coopérateurs et pour l'usage exclusif de ces associés coopérateurs ainsi que des exploitations de leurs membres les services nécessaires auxdits associés coopérateurs et exploitations tels qu'ils sont énumérés ci-dessous ou qu'ils seront notifiés au Haut Conseil de la Coopération Agricole :

- la réalisation de prestations concernant la qualité et la sécurité alimentaire ;
- la réalisation de prestations dans le domaine de la mise aux normes et du suivi de la réglementation en matière de sécurité et d'environnement concernant les magasins d'agrofourmure et les installations de stockage de céréales ;
- la mise à disposition de personnel spécialisé concernant la gestion des exploitations agricoles et viticoles (services agronomiques, conseils techniques) ;
- la réalisation au profit de ses associés coopérateurs de prestations de services de nature informatique et administrative.
- effectuer toutes les prestations de magasinage, stockage et logistique en tous grains et tous produits d'approvisionnement agricoles et mettre à disposition tout matériel et toute installation de stockage de céréales et de vente d'agrofourmures ;
- la réalisation d'essais techniques (BPE et non BPE) ;
- la réalisation d'opérations visant l'amélioration des techniques culturales (progrès techniques) ;
- la fourniture d'O.A.D. (Outils d'Aide à la Décision) ou d'applications informatiques diverses (Extranet...);
- la réalisation d'opérations de transports dérogatoires de céréales et d'agrofourmures pour le compte des membres d'un groupement d'entreprises agricoles au sens et dans les conditions de l'article 17 du Décret n° 99-752 du 30 août 1999.

Le reste de l'article reste inchangé.

Mise à jour des marchés publics en temps réel sur le site de :

ladepeche-marchespublics.fr

Procédure : Procédure adaptée

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Lot N° 1 - Charpente-Couverture-Zinguerie-Ouvrages divers

Lot N° 2 - Enduits de façades

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Valeur technique de l'offre
40% Prix

Remise des offres : 26 juin 2018 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Envoi à la publication le : 05 juin 2018

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.ladepeche-marchespublics.fr>

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARMAGNAC ADOUR

AVIS DE PUBLICITE

TRAVAUX

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNAUTE DE COMMUNES ARMAGNAC ADOUR, M. Michel PETIT - Président, Route d'Aquitaine, 32400 Riscle, Tél : 05 62 03 73 50

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : N.C.

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs.

Objet : Travaux Investissement voirie - Marché 2018

Référence acheteur : CCAA 2018-003

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : oui Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Lot N° 1 - Secteur OUEST

Lot N° 2 - Secteur SUD

Lot N° 3 - Secteur NORD

Lot N° 4 - Secteur EST

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois dernières années disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement pour la réalisation de marchés de même nature.
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures de qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
- Echantillons, descriptions et/ou photographies des fournitures spécifiques ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir dans son pays.
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation d'origine le service concerné.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du maître par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaire-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaire-declaration-du-candidat>)

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Valeur technique de l'offre

50% Prix

Remise des offres : 21 juin 2018 à 11h30 au plus tard.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets demandés doivent être envoyés : COMMUNAUTE DE COMMUNES ARMAGNAC ADOUR, Route d'Aquitaine, 32400 RISCLE, Tél : 05 62 03 73 50

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Se référer au RDC

Montant Mini 540 423 euro(s) HT

Envoi à la publication le : 05 juin 2018

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.ladepeche-marchespublics.fr>

vu le 21 juin 2018
le commissaire enquêteur
Dofed uce

ECONOMIE

LA VIE ÉCONOMIQUE DU DÉPARTEMENT

Cabinet de la SCP SEGUY - DAUDIGEOS-LABORDE - BRU
Avocats au Barreau du Gers
15 rue Victor Hugo à 32000 AUCH
Tél. 05.62.61.69.50.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Il sera procédé aux requête poursuite et diligence de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE, société coopérative à capital variable, immatriculée au RCS de Tarbes sous le n° 776 983 546 dont le siège social est 11 boulevard du Président Kennedy à 65000 TARBES agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège

Ayant pour avocat la SCP SEGUY - DAUDIGEOS-LABORDE - BRU,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES LE MERCREDI 25 JUILLET 2018 À 10 HEURES 30

Audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance d'AUCH -Gers-

Sis palais de justice - allées d'Etigny

De biens immobiliers sis commune d'AUCH -Gers- 7 rue d'Angerville constituée d'une maison d'habitation de rue, ancienne, mitoyenne, occupée par ses propriétaires, élevée d'un étage, de type T3, avec terrasse. L'ensemble cadastré section AE n°334 d'une contenance totale de 63 ca.

MISE A PRIX : TRENTE MILLE EUROS 30.000 €

Les enchères seront d'au moins 200 € et ne seront reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau du Gers.

Les frais seront payables par l'adjudicataire EN SUS du prix d'adjudication.

Visite de lieux : SCP Daurensan Martinez-Constensou, huissier de justice à Samatan, effectuera la visite des lieux aux jour et heure qu'elle aura fixés. Prendre RDV 05.62.28.37.12.

Pour consultation du cahier des conditions de vente enregistré sous le n°17/00042 : s'adresser au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal de grande instance d'Auch ou au cabinet de la SCP SEGUY - DAUDIGEOS-LABORDE - BRU, avocat du poursuivant, et pour tout autre renseignement et pour enchérir s'adresser au cabinet de la SCP SEGUY - DAUDIGEOS-LABORDE - BRU, Tél.05.62.61.69.50 ou à tout autre avocat inscrit au barreau du Gers.

CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 juin 2018, à L'Isle Jourdain.

Dénomination :

EXEN

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 11bis Casse Martin, 32600 L Isle Jourdain.

Objet : Conseil et assistance opérationnelle apportés aux entreprises en matière de gestion comptable et financière, et autres conseils de gestion. Conseil et assistance opérationnelle apportés aux entreprises dans la recherche d'opportunités de croissance interne et externe et actions de pilotage dans la phase de reprise d'entreprise, et dans la recherche de financement. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de

commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 500 euros divisé en 500 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Les actions ne peuvent être cédées excepté entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Sauf stipulations expresses contraires des présents statuts, les décisions collectives des associés sont adoptées à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés.

Ont été nommés :
Président : Monsieur Julien BLAVY 11 bis Casse Martin 32600 L Isle Jourdain.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUCH.

Pour avis,
Julien BLAVY

AVIS

MITOX FIELD OPERATIONS SOUTHERN EUROPE

(MITOX F.O.P.S.E)
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.630 euros

Pichoy
32250 FOURCES
RCS AUCH 440 303 568
En date du 1er juin 2018, il a été pris acte de la démission de Mr Frank BAKKER, co-gérant. Il n'a pas été procédé à son remplacement. Mention sera faite au RCS de Auch.

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE SEISSAN DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN
Par délibération du 16 février 2018, le Conseil Municipal a décidé de déléguer l'exercice du Droit de Prémption Urbain des Zones UX, UXi et 1AUX, à vocation industrielle artisanale et de services, à la Communauté des Communes de Val de Gers. La délibération et le plan de délimitation du Droit de Prémption Urbains sont consultables en mairie.

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE PÉBÈES

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Le Maire de Pébées informe le public qu'une enquête publique portant sur le projet de révision de la carte communale se déroule depuis le 5 juin 2018 et se terminera le 3 juillet 2018 à la mairie de Pébées.

Un dossier sous format papier y est soumis à l'examen du public aux jours et heures habituels d'ouverture. Il est aussi consultable sous format dématérialisé sur le site internet HYPERLINK "http://www.enquetes-publiques.ccsaves32.fr" www.enquetes-publiques.ccsaves32.fr

La carte communale a pour objet de définir les zones constructibles et les zones non constructibles, ainsi que les modalités d'application du règlement national d'urbanisme. Le projet de carte soumis à enquête prévoit : 2,5 ha de zones constructibles 402,50 ha de zones à vocation agricoles ou naturelle

M. Michel STEFFEN, maire de PEBÈES, est la personne responsable du projet pour la commune, auprès de qui des informations peuvent être demandées.

M. Jean-Luc Mimouni, géomètre expert foncier retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Pau.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les mardis 19 juin de 9h à 12h et 3 juillet de 14h à 17h.

Un poste informatique sera mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie, aux jours et heures d'ouverture.

FRANÇOISE MICHAL
Avocat au Barreau du Gers
28 Avenue des Pyrénées
32800 EAUZE

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LACOSTE RECEPTION

Société à responsabilité limitée au capital de 15.000 euros
Siège social : Château Lacoste Lac de Lupiac 32290 LUPIAC 830 350 757 RCS AUCH
Selon AGE en date du 1er mars 2018 à LUPIAC (Gers), il a été décidé d'étendre, à compter du 1er mars 2018, l'objet social à l'activité de traiteur et à la vente de produits manufacturés.

En conséquence l'article 2 « Objet » des statuts a été modifié en conséquence.

RCS AUCH

Pour avis et mention

COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes
10 rue du Docteur Fauriol 31000 TOULOUSE

TRANSFORMATION

TECHNI'DOUCHE SENIOR

Société à responsabilité limitée, transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 7 500 euros, Siège social : Lieu dit les Lannettes Barreron 32400 ST GERME, 819 866 716 RCS AUCH

Aux termes d'une délibération en date du 07/05/2018 l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 500 euros. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. M. Frédéric HAILLOT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la

Société est dirigée par : M. Frédéric HAILLOT, demeurant Lieu dit les Lannettes Barreron 32400 ST GERME.

Notaire

SCP SAINT SEVER - DELZANGLES
Notaires à EAUZE (32800)

CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Laurent DELZANGLES, Notaire à EAUZE, le 4 mai 2018, enregistré au SPFE d'AUCH 1 le 24/05/2018 Dossier 2018 - 12107 Réf. 2018 N 00339, a été constitué la société suivante :

Dénomination :

IMMO TUGA

Forme : SOCIÉTÉ CIVILE.
Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 €).

Apports : apport en numéraire de 1.000 €.
Siège Social : EAUZE (32800), 24 Rue Pourtic.

Objet Social : L'acquisition, la vente, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de AUCH (32000).

Gérance : Mme Cynthia FERRON, demeurant à EAUZE (32800 Gers), 24 Rue Pourtic, pour une durée illimitée.

Cession de parts sociales - agrément : Cession libre entre associés uniquement.

La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour Avis, le notaire.

Notaire

PREFET DU GERS
Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau du droit de l'environnement

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

Le public est informé qu'il sera procédé pendant 16 jours entiers et consécutifs à une enquête publique du jeudi 21 juin au vendredi 6 juillet 2018 inclus. La mairie de Lombez est désignée siège de l'enquête publique.

Par arrêté préfectoral en date du 30 mai 2018 sont prescrites, à la demande de la commune de Lombez :

une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de régularisation d'une piste cyclable et piétonnière depuis la résidence de loisirs du château de Barbet jusqu'à la commune de Samatan, via le centre de la commune de Lombez ;
une enquête parcellaire pour l'acquisition de biens immeubles nécessaires à l'opération.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers relatifs à ces enquêtes sont consultables :

- sur internet : www.gers.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / AOEP-avis d'ouverture d'enquête publique). Le public pourra formuler ses observations sur l'utilité publique de l'opération par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante :

te : pref-lombez@gers.gouv.fr Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet sus-mentionné.

- sur support papier : dans les mairies de Lombez et Samatan, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Le public pourra consigner ses observations sur l'utilité publique de l'opération mais aussi concernant les limites des biens à exproprier, sur les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, ouverts à cet effet.

Toute correspondance relative à ces enquêtes peut être adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Lombez, siège de l'enquête (Place de la Mairie - 32220 Lombez) pendant la durée de l'enquête. Ces courriers seront annexés, dans les meilleurs délais possibles, au registre d'enquête correspondant, à la mairie de Lombez, et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier ou courriel réceptionné après le 6 juillet 2018, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur. Madame Georgette DEJEANNE, attachée de préfecture en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, par le tribunal administratif de Pau, pour conduire ces enquêtes.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Lombez, les :

- jeudi 21 juin de 9h00 à 12h00 ;
- mardi 26 juin de 14h00 à 17h00 ;
- vendredi 6 juillet de 13h30 à 16h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public dans les mairies de Lombez et Samatan, bureau du droit de l'environnement de la Préfecture du Gers, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Gers : HYPERLINK "http://www.gers.gouv.fr/www.gers.gouv.fr" (rubrique : politiques publiques/environnement/opérations d'aménagement-déclaration d'utilité publique, cessibilité, autres-).

Fait à Auch, le 31 mai 2018
Pour la préfète,
le chef de bureau
signé : Frédéric GUERTENER

COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes
10 rue du Docteur Fauriol 31000 TOULOUSE

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Aire sur l'Adour du 14/05/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale :

KEMAN

Siège social : 1759 Route de Latrille, 32400 SEGOS

Objet social : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans
Capital social : 1 000 €

Gérance : M. Kévin LAMENCA, 1759 Route de Latrille, 32400 SEGOS, Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
RCS AUCH

AVIS DE MODIFICATION (CAS DE L'EXTENSION D'ACTIVITÉ)

SARL LES VOYAGES DUCLOS

Forme : Société à responsabilité limitée

Siège social : Route de Cazaux à SAMATAN (32130)

Capital social : 123 629,60 €
Numéro SIREN 389 984 774

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2017 il a été pris acte d'étendre l'objet social de la société, à compter du 1er janvier 2018 à La fourniture d'aliments (plateau repas, sandwich...) et de boissons (sans alcool), à consommer sur place ou à emporter, présentés dans des conditionnements jetables. La vente peut être dans une salle sur place ou dans des équipements mobiles. L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de AUCH

Pour avis et mention.

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé d'achat de fonds de commerce du 28/03/2018, enregistré au Service de la publicité foncière d'AGEN 1 le 3/04/2018, dossier 2018 09342, référence 2018 A01041.

Le contrat de location gérance consenti :

par Damien BELLEAU, demeurant à MONTFLANQUIN (47150) lieudit Raspail, immatriculé sous le numéro 804 008 183 RCS AGEN.

A la Société BELLOC SUD OUEST au capital de 100 000 €, 47 290 CASTELNAUD-DE-GRATECAMBE immatriculée sous le n° 833 648 835 RCS AGEN.

Pour l'exploitation d'un fonds de commerce « d'achat, distribution, vente, import-export de fruits, de semences, de produits phyto pharmaceutiques et autres produits liés à l'agriculture et à l'usage professionnel » connu sous l'enseigne Etablissements BELLEAU,

sis et exploité à LES FAURES 47290 CASTELNAUD DE GRATECAMBE, pour son établissement principal pour lequel le Vendeur est immatriculé sous le Siret 804 008 183 00019 ; et sis et exploité à LECTOURE (Gers), lieudit Naudet, ZI la Couture pour son établissement secondaire pour lequel le Vendeur est immatriculé sous le SIRET 804 008 183 0027 ;

s'est éteint par confusion, suite à l'achat du fonds de commerce par le locataire-gérant.

Pour unique avis

Notaire

SCP SAINT SEVER - DELZANGLES
Notaires à EAUZE (32800)

CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Laurent DELZANGLES, Notaire à EAUZE, le 4 mai 2018, enregistré au SPFE d'AUCH 1 le 24/05/2018 Dossier 2018 - 12107 Réf. 2018 N 00339, a été constitué la société suivante :

IMMO TUGA

Forme : SOCIÉTÉ CIVILE.
Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 €).

Apports : apport en numéraire de 1.000 €.
Siège Social : EAUZE (32800), 24 Rue Pourtic.

du 21 juin 2018

le commissaire enquêteur
Dofeq ue

l'annulation de ces 500parts, soit la somme de 7.622,45 euros, différence par conséquent égale à 203.777,55 euros ; de telle sorte que la prime de fusion définitive sera portée à 343.445,49 euros.

3) A décidé de modifier les articles VI (apports) et VII (capital), ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

- Nouvelles mentions Article VI

Il est ajouté à cet article le paragraphe suivant :

Lors de la fusion par voie d'absorption par la société HOLDING FRANCIS XUEREB, société à responsabilité limitée au capital de 121.000 euros, dont le siège est Chemin de Montbernard - 32000 AUCH, inscrite au RCS de AUCH sous le n° 522 991 033, le 31 mai, 2018, il a été fait apport de la totalité du patrimoine de cette société, la valeur nette des biens transmis s'élevant à 231.394 euros.

Article VI
Le capital social est actuellement fixé, depuis l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2018, à la somme de 7.680,96 euros et divisé en 504 parts de 15,24 euros de nominal, entièrement libérées, numérotées de 1 à 504 et attribuées à l'associé unique Monsieur Franck XUEREB.

Pour avis, le gérant

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signature privée en date à MAUVEZIN du 25/05/2018, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement AUCH 1 le 04/06/2018, Dossier AUCH 13008 - référence 2018 A 01061

La Société NTD CONSTRUCTION, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €, dont le siège social est situé à MAUVEZIN (32120) Route de Gimont, Zone Belloc, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUCH sous le numéro 791 073 059, A CEDE

à la société BLN MONTAGE, Société par actions simplifiée, au capital social de 5.000 €, dont le

siège social est situé à MAUVEZIN (32120) Route de Gimont Zone Belloc, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUCH sous le numéro 828 843 367

Un fonds de commerce de « constructions de bâtiments industriels et agricoles à ossatures métalliques ou bois » situé à MAUVEZIN (32120) Route de Gimont Zone Belloc, identifié à l'INSEE sous le numéro 7910730590-0044 Pour un prix de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour 23.410 € et aux éléments corporels pour 126.590 € (montant HT). La date de l'entrée en jouissance a été fixée le 1er mai 2018. Pour les oppositions, l'élection de domicile est faite au siège du fonds vendu, les correspondances devront être adressées à la SELARL CO-LEGIS sise à MONTAUBAN (82000) 449 avenue du Danemark.

Pour avis

ANNONCES LEGALES

Une équipe à votre écoute
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00
05 63 20 80 02



SCP BONNET et ORLIAC

Notaires

10 avenue du Commandant Parisot
32600 L'ISLE JOURDAIN

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SCI LE BOUSCASSE, dont le siège social est à AUBIET (32270) Ld « Au Bouscassé », au capital de 900,00 EUR, SIREN 480 792 308 (RCS AUCH).

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 juin 2018, il a été pris acte d'étendre l'objet social de la société à « la vente à titre exceptionnel des biens immobiliers dont elle est propriétaire ».

Pour avis
La gérance



Etude de Maître Renaud BONNET
et Guillaume ORLIAC
Notaires associés
à L'ISLE JOURDAIN (Gers).

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Renaud BONNET, notaire à L'ISLE JOURDAIN (Gers), le 21 mai 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet social :: l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question.

Dénomination :

SCI BRZ

Siège social : MONBARDON (32420), lieu-dit Lastaillasses.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) années

Capital social : DIX-NEUF MILLE EUROS (19.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraire à concurrence de 4.000 Euros et en nature à concurrence de 15.000 Euros.

Aux termes dudit acte, a été apporté un bien immobilier sis à MONBARDON (32420), lieu-dit « Lastaillasses » cadastré section B numéro 383. Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Attilio ZAMUNER, demeurant à MONBARDON (32420) Lieudit « Garriats », Monsieur Francis ROUDEAU à MONBARDON (32420) lieu-dit Cougets et Monsieur Jean-Jacques BON demeurant à SARCOS (32420) Lieudit « La Bordeneuve » en qualité de co-gérants.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUCH.

Pour avis
Le notaire,

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PHARMACIE CARRIER Suivant Décisions en date du 1er Février 2018, l'Associée unique de la SARL 'E.U.R.L. PHARMACIE CARRIER',

au capital de 1.500 Euros, dont le siège est à RISCLE (Gers) - 12 rue du Centre, immatriculée au RCS de AUCH sous le n° 531 153 658, a décidé de transférer, à compter de cette même date, le siège de la société à VIDOUZE (Hautes Pyrénées) - 1 Cami de Buret. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,



REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GERS

Direction de la citoyenneté et de la

légalité

Bureau du droit de l'environnement

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Le public est informé qu'il sera procédé pendant 16 jours entiers et consécutifs à une enquête publique du jeudi 21 juin au vendredi 6 juillet 2018 inclus. La mairie de Lombez est désignée siège de l'enquête publique.

Par arrêté préfectoral en date du 30 mai 2018 sont prescrites, à la demande de la commune de Lombez :

une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de régularisation d'une piste cyclable et piétonnière depuis la résidence de loisirs du château de Barbet jusqu'à la commune de Samatan, via le centre de la commune de Lombez ;

une enquête parcellaire pour l'acquisition de biens immeubles nécessaires à l'opération.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers relatifs à ces enquêtes sont consultables :

- sur internet : www.gers.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / AOE-avis d'ouverture d'enquête publique). Le public pourra formuler ses observations sur l'utilité publique de l'opération par courrier transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante :

pref-lombez@gers.gouv.fr Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet sus-mentionné.

- sur support papier : dans les mairies de Lombez et Samatan, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Le public pourra consulter ses observations sur l'utilité publique de l'opération mais aussi concernant les limites des biens à exproprier, sur les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, ouverts à cet effet.

Toute correspondance relative à ces enquêtes peut être adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Lombez, siège de l'enquête (Place de la Mairie - 32220 Lombez) pendant la durée de l'enquête. Ces courriers seront annexés, dans les meilleurs délais possibles, au registre d'enquête correspondant, à la mairie de Lombez, et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier ou courriel réceptionné après le 6 juillet 2018, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur. Madame Georgette DEJEANNE, attachée de préfecture en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, par le tribunal administratif de Pau, pour conduire ces enquêtes.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Lombez, les :

- jeudi 21 juin de 9h00 à 12h00 ;

- mardi 26 juin de 14h00 à 17h00 ;

- vendredi 6 juillet de 13h30 à 16h00. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public dans les mairies de Lombez et Samatan, au bureau du droit de l'environnement de la Préfecture du Gers, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Gers : HYPERLINK "<http://www.gers.gouv.fr>" www.gers.gouv.fr (rubrique : politiques publiques/environnement/opérations d'aménagement-déclaration d'utilité publique, cessibilité, autres).

Fait à Auch, le 31 mai 2018

Pour la préfète,
le chef de bureau
signé : Frédéric GUERTENER

CONSTITUTION

Par ASSP du 17/05/18, il a été constitué une SAS dénommée

MCE.

Siège social: langia 32370 Manciet.

Capital: - 1500€.

Objet: Entretien et réparation de véhicules automobiles légers.

Président: M. QUENTIN BURET, langia 32370 Manciet.

Durée: 99 ans.
Immatriculation au RCS d'Auch.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET SUR LE PROGRAMME DES TRAVAUX CONNEXES LIÉS À L'AMÉNAGEMENT FONCIER (Articles R123-5 à R123-7 du Code rural et de la pêche maritime)

Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur les communes de GIMONT, GISCARO, JUILLES et MONTIRON

Le public et notamment les propriétaires de terrains compris dans le périmètre d'aménagement foncier sur les communes de GIMONT, GISCARO, JUILLES et MONTIRON sont informés qu'une enquête publique sur le projet parcellaire et sur le programme des travaux connexes aura lieu :

du jeudi 21 juin 2018 à 8 h 00

au

lundi 23 juillet 2018 inclus, à 17 h 00

à la mairie de GIMONT

Où les intéressés pourront consulter le dossier d'enquête sur support papier et présenter leurs observations sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, à savoir lundi, mardi, jeudi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h ; le mercredi de 8h à 12h ; le vendredi de 8h à 12h30 et 13h30 à 16h

Monsieur René SEIGNEURIE, ingénieur EDF en retraite, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de PAU, se tiendra en mairie de GIMONT - Salle du Conseil - afin de recevoir les réclamations et observations des intéressés, aux dates et heures indiquées ci-après :

Le jeudi 21 juin 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00,

Le vendredi 6 juillet 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00,

Le samedi 7 juillet 2018 de 8 h 30 à 12 h 00,

Le lundi 23 juillet 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Durant la période du jeudi 21 juin 2018 à 8 h 00 au lundi 23 juillet 2018 à 17h, les observations et réclamations du public pourront également :

être adressées par correspondance - le cachet de la poste faisant foi - à Monsieur le Commissaire Enquêteur, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Mairie de Gimont - 85, rue Nationale - 32200 GIMONT ; être adressées par courrier électronique à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : HYPERLINK "<mailto:afafgimont@gers.fr>" afafgimont@gers.fr ; être déposées sur le registre électronique accessible à l'adresse suivante : <http://www.aviscitoyen.fr/afaf-gimont>

Le dossier d'enquête publique pourra en outre être consulté par le public du jeudi 21 juin 2018 à 8 h 00 au lundi 23 juillet 2018 à 17 h 00 :

sur le site du Département du Gers à l'adresse suivante :

<http://www.gers.fr/> et sur le site dédié à l'enquête, à l'adresse :

<http://www.aviscitoyen.fr/afaf-gimont> sur un poste informatique accessible au secrétariat de la mairie de GIMONT, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, cités ci-dessus,

sur dossier papier, au secrétariat de la mairie de GIMONT, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, cités ci-dessus,

sur dossier papier, dans les mairies de Juilles, Montiron, Giscaro, aux jours et heures habituels des mairies de chacune de ces communes.

Il comporte notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et celui des collectivités territoriales et de leur groupement, ou mention de l'absence d'avis dans les délais.

Les registres destinés aux observations sont disponibles, au secrétariat de la mairie de GIMONT, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, cités ci-dessus.

L'autorité auprès de laquelle des informations sur l'enquête publique pourront être demandées est le Département du Gers (81 route de Pessan, 32 022 AUCH-Cedex 9, téléphone : 05.62.67.40.40). La personne en charge de ce dossier est M. Jean-Claude DURAND.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables par le public pendant un an à compter de la date de remise dudit rapport et desdites conclusions, sur support papier :

à la mairie de GIMONT aux heures et jours d'ouverture du secrétariat, par voie dématérialisée sur le site du Département du Gers à l'adresse suivante : <http://www.gers.fr/>.

En application des articles L. 121-21 et R. 121-29 du Code rural et de la pêche maritime, une fois le plan de parcellaire et le programme des travaux connexes approuvés par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier et examen des observations, ou, si la Commission Départementale a été saisie et a statué sur ce projet de parcellaire et de travaux connexes, le Président du Département du Gers ordonnera le dépôt du nouveau plan parcellaire en mairie et constatera la clôture des opérations à la date de ce dépôt. Il ordonnera également la réalisation des travaux connexes.

Son arrêté sera affiché, pendant 15 jours au moins, à la mairie de chacune des communes faisant l'objet de cet aménagement foncier.

En application des articles L. 123-13, D. 127-4 et D. 127-6 du Code rural et de la pêche maritime :

Le renouvellement de la publicité légale antérieure relative aux droits réels autres que les privilèges et hypothèques a lieu par la mention de

d'aménagement foncier agricole et forestier avec désignation de leur titulaire,

Les inscriptions d'hypothèques et de privilèges prises avant la date de clôture des opérations ne conservent leur rang antérieur sur les immeubles attribués par l'aménagement foncier agricole et forestier que si elles sont renouvelées à la diligence des créanciers dans le délai de six mois à dater de la clôture des opérations.

AVERTISSEMENTS :

Une attention particulière devra être apportée aux bornes mises en place par le cabinet de géomètres-experts SOGEXFO SEARL, pour délimiter les nouveaux lots de propriétés. Toute destruction ou détérioration de bornes donne lieu à l'application des dispositions des articles 322-1 à 322-4 du Code pénal. Les dommages et intérêts pourront atteindre le montant des dépenses nécessitées par la reconstitution des éléments de signalisation, y compris celles des afférentes topographiques entrainées par cette reconstitution.

A AUCH
Le Président du Département du Gers,

Par arrêté préfectoral,



est habilité à publier

les annonces

judiciaires et légales

sur 11 départements



Demandez à

votre notaire,

votre expert comptable

de confier vos annonces

à notre journal

à l'occasion :

- d'une constitution de société

- Modification de société

- Cessation d'activité

- Continuation d'activité malgré pertes

- Cession de fonds de commerce

- Location gérance

- Fin de location gérance

- Cession de droit au bail

- Déclaration d'insaisissabilité

- Rectificatif

- Collectivités locales

- Changement de nom patronymique

- Changement de régime matrimonial etc...

05 63 20 80 02



Vo le 26 juin 2018
de Commissaire enquêteur
de pour une

Divorcée, employée, D 5337
 • Valeurs morales, cultivée, bon niveau social, elle sait vivre tout simplement. Maintenant à

campagne, elle a su mener les affaires. Veuve, 62 ans, dynamique, sensible, ordonnée, elle aime lire un roman, cuisiner, jardiner, elle profite aussi de faire un voyage quand elle le peut.

réserve, il est très bien estimé par son entourage. Il a l'esprit de famille, il aime accueillir, recevoir, partager. Il recherche une dame vivante, simple, qui aime les plaisirs de la vie et qui

de ses fleurs et aussi cuisiner. Vous aimez danser, vous aimez faire des excursions et de la randonnée cela peut lui convenir. D 5338

Agence matrimoniale fondée en 1981: Vivez l'été à deux ! Une seconde année offerte.

Union Rencontres

HOMMES

RENCONTRES H/H
 discret sur Midi-Pyrénées
08 95 02 05 50
 0,80€/mn (ech)

FEMMES

CLARA, jeune infidèle
 ch. hom pour assouvir
 ses besoins sexuels
 et rien de plus. Tél. au
06.01.41.08.39

Josy, forte poitrine ch 1
 hom pour après-midi ou
 soirées coquines
 Je veux juste du sex
06.02.10.45.77.00

Divorcée (49a), Ecbg mais
 décoincée, ch rdv galant rapide
 et discret avec homme drôle et
 gentil. Me joindre au
0895 07 96 29 (aby-0,80€/mn)

GABRIELLE, vient de fêter ses
 62 ans, son plus beau cadeau
 serait de rencontrer l'amour et
 renouer avec le sexe
 Plie et drapo au **08 95 69 14 03** (0,80€/mn)

MARTINE 48 ans, divorcée en
 octobre, câline et attentionnée,
 elle cherche 1 compagnon pr
 soirées coquines
 joignable au **08 95 07 92 31** (0,80€/mn)

05 16 10 68 28
 Enseignante retraitée plutôt
 ronde avec jolies formes pr rdv
 réguliers chez moi
PHOTOS CELINE au 62040

MICHÈLE Belle fem 49A
 recherche 1 compagnon pour
 calins et jeux + coquin.
 Tél. **06 17 77 70 30**
 Pas sérieux s'abstenir

Flo, 40 a, ch. partenaire
 pour relation extra conju-
 gale sans prise de tête.
 Peut se déplacer.
Tél. 06 20 00 31 92

06 12 07 20 73 KARINE
 Jeune femme célibataire
 qui aime les hommes et qui
 assume ! Je peux recevoir
 chez moi. MES FOTOS env.
KARINE au 63637

05 61 07 69 69
TELEPHONE ROSE
 Dialogue coquin
 CB-Mi-Ck (ech)

Contacts

VOYANCE

Maître LAMINE
 VOYANT MEDIUM

Retour de l'être aimé
 Difficultés familiales
 et professionnelles
 Réussite examens,
 concours
 Fidélité dans le couple
 Désenvoûtement
 Protection contre
 les mauvais sorts
 Paiement après résultats

06 85 77 38 48
05 61 15 79 64

Maître SAM
 GRAND MEDIUM - GUÉRISSEUR

28 ans d'expérience
 Amour - Bien-être - Chance
 Résultats rapides - Connu dans le
 monde entier. Vous parlez du passé,
 présent et de l'avenir.
 Pour sortir de la solitude
 Rencontrer l'âme sœur
 Retour immédiat au foyer de la
 personne aimée. Consolider les
 liens du couple
 Guérir l'impotence sexuelle
 l'obésité et la dépression nerveuse
 Se protéger contre les mauvais sorts
 Neutraliser les ennemis
 être délivré du mal ou se désenvoûter

06.38.98.12.23
 samoryvoyance31@gmail.com
 ou www.maîtresam.com
 N° SIRET : 48179663400039

MAÎTRE BOUMBA
 Voyant Medium/Marabout Guérisseur.
 Spécialiste dans tous les domaines.
06 28 68 33 46

MAÎTRE MOU
 Voyant médium

Spécialiste dans la résolution
 des problèmes : Amour,
 familles, fidélité entre
 époux, chance,
 protection contre les ennemis
 Paiement après résultats
07 87 90 48 86
 S'adresse à des adultes

PROFESSEUR BARRY
 VOYANT MEDIUM

JE PEUX VOUS AIDER
À RÉSOUDRE VOS PROBLÈMES
 Amour, fidélité conjugale,
 solitude, rencontre, mariage
 Commerce, travail, affection,
 chance, santé
 Résultats rapides dans tous
 les domaines
 Déplacement dans tout le
 département sur RDV
Paiement après résultats
07 51 38 13 78

KARA VOYANCE
 Voyant Medium Guérisseur
 Spécialiste des travaux occultes
 AMOUR - CHANCE - FAMILLE - ETC.
06 43 38 67 50

PROFESSEUR DOUNKIBA
 GRAND VOYANT MEDIUM

Résol tous vos problèmes
 Socialiste du retour immédiat de l'être aimé
 Retour chance au jeu, impotence
 sexuelle, protection, désenvoûtement
 Travail sérieux et efficace, garanti à 100%,
 déplacement possible
 Discrétion assurée, travaille par correspondance
06 42 20 56 59

PROFESSEUR FODEBA
 Célèbre voyant Medium
 Amour - Fidélité - Désenvoûtement
 Reçoit sur RDV - Déplacements possibles
 Paiement après résultats
07 51 06 26 73

Je suis un particulier. Je passe ma petite annonce dans
LA DEPECHE **Le Petit Bleu** **REPUBLIQUE**
MIDI OLYMPIQUE **Le Village pyrénéen** **la Gazette**

Par téléphone : **04.3000.7000**
 (appel non surtaxé prix d'un appel local)
 Règlement par CB
 Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

légales

Journal habilité à recevoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementés, arrêté ministériel
 NOR : MICE1733273A. Prix : 1,82€ HT le millimètre par colonne, de fil à fil. Reproduction
 certifiée conforme

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

PREFETE DU GERS
 DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
 ET DE LA LEGALITÉ

Le public est informé qu'il sera procédé pendant
 16 jours entiers et consécutifs à une enquête
 publique du **jeudi 21 juin au vendredi 6 juillet**
2018 inclus. La mairie de Lombez est désignée
 siège de l'enquête publique.
 Par arrêté préfectoral en date du 30 mai 2018
 sont prescrites, à la demande de la commune
 de Lombez :

- une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de régularisation d'une piste cyclable et piétonnière depuis la résidence de loisirs du château de Barbet jusqu'à la commune de Samatan, via le centre de la commune de Lombez ;
- une enquête parcellaire pour l'acquisition de biens immeubles nécessaires à l'opération.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers relatifs à ces enquêtes sont consultables :
 - sur internet : www.gers.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / AOP-avis d'ouverture d'enquête publique). Le public d'ouverture d'enquête publique sur l'utilité publique de l'opération par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique commissaire.enqueteur@gers.gouv.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.
 - sur support papier : dans les mairies de Lombez et Samatan, aux heures habituelles et jours ouvrables.
 Le public pourra consulter les limites des biens à exproprier, sur les registres d'enquêtes à feuillet non mobiles, ouverts à cet effet.

Toute correspondance relative à ces enquêtes peut être adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Lombez, siège de l'enquête (Place de la Mairie - 32220 Lombez) pendant la durée de l'enquête. Ces courriers seront annexés, dans les meilleurs délais possibles, au registre d'enquête correspondant, à la mairie de Lombez, et tenus à la disposition du public.
 Toute observation, tout courrier ou courriel réceptionné après le 6 juillet 2018, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.
 Madame Georgette DEJEANNE, attachée de préfecture en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, par le tribunal administratif de Pau, pour conduire ces enquêtes. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Lombez, les :
jeudi 21 juin de 9h00 à 12h00 ;
mardi 26 juin de 14h00 à 17h00 ;
vendredi 6 juillet de 13h30 à 16h00.
 Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public dans les mairies de Lombez et Samatan, au bureau du droit de l'environnement de la Préfecture du Gers, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Gers : www.gers.gouv.fr (rubrique : politiques publiques/environnement/opérations d'aménagement-déclaration d'utilité publique, cessibilité, autres-).
 Fait à Auch, le 31 mai 2018
 Pour la préfète, le chef de bureau
 signé : Frédéric GUERTENER

MARCHÉS PUBLICS

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE BASTIDES DE LOMAGNE AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE BASTIDES DE LOMAGNE, Cuy MANTOVANI - Président, ZA Route d'Auch, 32120 MAUVEZIN, Tél : 05 62 07 99 73, mël : cias@ccl32.fr, web : <http://www.ccl32.fr>
 Objet : Fourniture et livraison de Repas en liaison froide pour les multiaccueils de Mauvezin et de St-Cricq
 Procédure : Procédure adaptée
 Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
 Remise des offres : 13 juillet 2018 à 12h00 au plus tard.
 Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
 Envoi à la publication le : 22 juin 2018
 Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.ladepêche-marchespublics.fr>

ee Mdee
 Allô Enfance Maltraitée

Parce que des solutions existent...

Le 119 est un numéro d'appel gratuit, accessible 24h sur 24h de toute la France (Ile de la Réunion et Guyane).

Le 119 peut être appelé d'une cabine téléphonique sans carte.

Il n'apparaît pas sur la facture détaillée de France Telecom.

Le 119 s'adresse à toute personne confrontée à une situation de mauvais traitements à enfants.

Des professionnels de l'enfance (psychologues, juristes, travailleurs sociaux, médecins...) sont là pour conseiller et orienter les appelants vers les structures compétentes. Lorsque les éléments apportés par l'appelant sont inquiétants et lorsque les mineurs concernés sont identifiés, le service transmet les informations aux Services Départementaux.

Vous pouvez retrouver le 119 et obtenir plus d'informations sur internet : www.allo119.gouv.fr

*vu le 25 juin 2018
 de la commissaire enquêteur
 De femme*

SOLUTION DES JEUX

SUDOKU FACILE

4	3	8	9	1	2	5	6	7
5	6	2	4	7	8	3	9	1
7	9	1	3	5	6	2	8	4
6	7	9	2	8	5	4	1	3
8	2	3	1	4	7	6	5	9
1	5	4	6	9	3	7	2	8
9	4	6	5	3	1	8	7	2
2	1	7	8	6	4	9	3	5
3	8	5	7	2	9	1	4	6

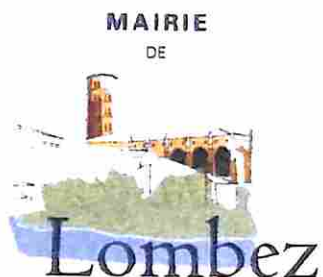
DIFFICILE

1	5	3	9	4	6	8	2	7
4	6	8	1	7	2	3	5	9
7	9	2	3	8	5	6	1	4
2	3	1	4	5	7	9	6	8
5	7	9	6	1	8	4	3	2
8	4	6	2	9	3	1	7	5
3	2	4	7	6	9	5	8	1
9	8	7	5	3	1	2	4	6
6	1	5	8	2	4	7	9	3

Mots croisés N° 3957

HORIZONTALEMENT :
 I. INVALIDITÉ. - II. NIRVANA. ES. - III. SCIÈNE ERS. - IV. TEL. GRADÉE. - V. LUETTES. - VI. USER. IO. AN. - VII. ME GAËLS. - VIII. EXCÈS. LION. - IX. NÉ NESSOS. - X. TSE-TSE. NEZ. -

VERTICALEMENT :
 A. INSTRUMENT. - B. NICE SEXES. - C. VRILLE. - D. AVE. URGENT. - E. LANGE. ASES. - F. INERTIE. SE. - G. DA. ATOLLS. - H. EDE. SION. - I. TERESA OSE. - J. ESSE. NIN. -



Lombez, le 4 juin 2018

Jean-Pierre COT
Maire de LOMBEZ

à

Monsieur Gérald Edouard CELARIE
En Cruzet
2060, chemin de Midjoulet
31470 SAINTE FOY DE PEYROLIERES

LRAR

Objet : Régularisation d'une piste cyclable – Notification d'ouverture d'enquête parcellaire

Monsieur,

Par arrêté préfectoral n° 32-2018-05-30-007 du 30 mai 2018, Madame le Préfet du GERS a prescrit l'ouverture de deux enquêtes conjointes : enquête d'utilité publique et enquête parcellaire, préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité, concernant la régularisation d'une piste cyclable et piétonnière.

L'enquête parcellaire a notamment pour objet de déterminer exactement :

- les emprises et immeubles à acquérir pour permettre la réalisation de l'opération ;
- les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Cet arrêté précise que Madame Georgette DEJEANNE a été désignée en qualité de Commissaire enquêteur par décision du Président du Tribunal administratif de Pau, en date du 26 avril 2018.

En application de l'article R.131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, j'ai l'honneur de vous informer que cette enquête, dont le siège se situera à la mairie de LOMBEZ, se déroulera du **21 JUIN 2018 AU 06 JUILLET 2018 INCLUS**.

Vous pourrez consulter le dossier d'enquête publique accompagné du registre d'enquête, dans les mairies de LOMBEZ et SAMATAN, aux jours et heures d'ouverture habituels de ces deux mairies et consigner éventuellement vos observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la mairie de Lombez – place de la mairie – 32220 Lombez – à l'attention de Madame le Commissaire enquêteur - qui les joindra au registre d'enquête parcellaire.

Vous pourrez aussi présenter vos observations lors des permanences qui se tiendront à la mairie de Lombez, les :

- jeudi 21 juin de 9 h00 à 12h00 ;
- mardi 26 juin de 14h00 à 17h00 ;
- vendredi 6 juillet de 13h30 à 16h00.

Aux termes de l'article R.131-7 du code de l'expropriation : « *Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels* ».

La présente notification est faite en application des articles L.311-1 à L.311-3 du code de l'expropriation reproduits ci-dessous :

Article L.311-1 : « En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation ».

Article L.311-2 : « Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes ».

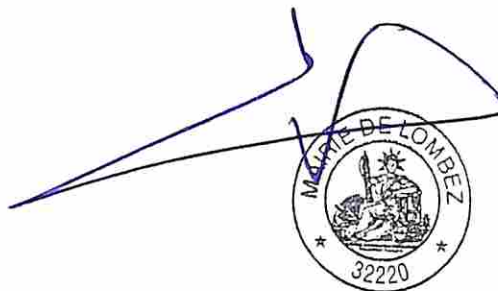
Article L.311-3 : « Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L. 311-1 et L. 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

La notification prévue à l'article L.311-1 est faite conformément aux dispositions de l'article R.311-30.

Vous trouverez en pièce jointe une copie de l'avis d'ouverture d'enquête, une copie de l'arrêté prescrivant l'ouverture des enquêtes, un extrait du plan de situation et un questionnaire.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Jean-Pierre COT



P.J :

Avis d'ouverture d'enquête
Arrêté prescrivant l'ouverture des enquêtes
Extrait du plan de situation
Etat parcellaire
Questionnaire

En provenance de :

~~906020 CTE m...
...
...~~

SGR 2 V22 MSR 2A 15-1092915 11-17



LA POSTE
Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 1A 154 420 3057 7



Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : 01/06/2018
Distribué le : 01/06/2018

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
 Autre : Carner.....

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Mairie de Lombez
MAIRIE DE LOMBEZ
08 JUIN 2018
COURRIER "ARRIVÉE"

Mairie de Lombez

Lombez

